

DECISION DU PRESIDENT

13 juin 2023

DECISION MP2023-06-011 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DES LOCAUX DE VIE DE LA DECHETTERIE DE PAIMPOL – LOTS 1, 8 et 11

Une consultation pour des travaux relatifs à la rénovation et l'extension des locaux de vie de la déchetterie de Paimpol, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 30 août 2022 et dans un journal d'annonces légales le 2 septembre 2022.

Au cours de cette procédure, plusieurs lots se sont avérés sans suite, dont les lots 1, 8 et 11.

Conformément aux décisions MP2022-12-039 du 6 décembre 2022 et MP2023-11-002 du 12 janvier 2023, une relance a été effectuée sur le profil acheteur le 18 avril 2023 et dans un journal d'annonces légales le 20 avril 2023.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché prévoit des PSE suivantes :

- Lot 1 : potelets de protection à sceller aux abords de portes sectionnelles des halles techniques,
- Lot 2 : réfection des jambages des portes sectionnelles du bâtiment existant.

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire de travaux.

La date de remise des offres était fixée au 23 mai 2023 à 12h.

L'opération est estimée par le maître d'œuvre : STUMM ARCHITECTURES, à 235 285,51 € HT. La consultation est allotie en 11 lots.

La présente décision concerne les lots ci-dessous :

Lot	Estimation € HT (hors PSE)	Nombre d'offres reçues
Lot n°1 : VRD – Aménagements extérieurs	37 095,00 €	3
Lot n°8 : Peintures	8 197,74 €	2
Lot n°11 : Serrurerie	21 800,00 €	1

Vu la Commission MAPA réunie le 13 juin 2023, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- De déclarer le lot 11 sans suite pour motif économique (manque de concurrence, une seule offre qui se situe au-dessus de l'estimation), en vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique.
- De passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le lot 11 en vertu de son infructuosité et de l'article R2122-2-3 du code de la commande publique.
- D'attribuer les lots aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des soumissionnaires désignés ci-après :

Lot n°1 : VRD – Aménagements extérieurs	Montant 36 800 € HT, soit 44 160 € TTC Montant PSE : 1 200 € HT Montant total : 38 000 € HT, soit 45 600 € TTC		
RAULT TP	ZA LA BARRICADE	22170	PLELO
Lot n°8 : Peintures	Montant 5 548.20 € HT, soit 6 657.84 € TTC		
SAS Armor Peinture	ZA des 4 Voies BP7	22170	PLELO

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

